



EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

OBJET : Désignation des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics à la CCSPL

N° 2026-0465

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1,

VU la délibération n° DCM-2026-017 en date du 30 mars 2026 relative à la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

ARRETE :

Article 1^{er} : Afin de participer aux travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Dole, sont nommés les représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux suivants :

- Grand dole habitat,
- Dole environnement,
- L'office de commerce et de l'artisanat,
- L'association consommation logement et cadre de vie.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Les représentants concernés,
- * Les membres de la CCSPL.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 2 avril 2026

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX